

Règlement spécifique au Challenge des clubs F.F.A. Boucles de Gayant 2018 - 10 km, 5km, 1,5km

Art. 20 : Se référer aux articles du règlement des Boucles de Gayant.

Art. 21 : Le challenge des clubs FFA est réservé à tous les adhérents licenciés inscrits au sein d'un club d'athlétisme affilié à la F.F.A.

Art. 22 : Les inscriptions se feront sur liste collective à rendre avant le 20 avril 2018. Les droits d'inscription sont fixés à 8 € par personne pour le 10km, 4 € pour le 5km et 1€ pour le 1,5km. Le règlement sera joint aux inscriptions et à l'ordre de l'Office Municipal des Sports de Douai.

Art. 23 : Les responsables des clubs pourront retirer l'ensemble des dossards le lundi 7 mai 2018 au service des sports.

Art. 24 : Chaque club aura la possibilité de faire une photo souvenir au stand prévu à cet effet, entre 13h et 14h.

Art. 25 : Deux types de classements seront établis : (toutes catégories confondues)

- Classement par points, mixte, **uniquement sur le 10km**, sur les trois premiers de chaque club (par addition des places). En cas d'égalité entre deux clubs, c'est le troisième coureur le mieux classé qui fera gagner son club. Le club qui remportera ce classement se verra décerner le trophée des clubs FFA.
- Classement par nombre : ce classement par club sera établi en fonction du nombre de coureurs du 10km, du 5km et du 1,5km ayant franchi la ligne d'arrivée et récompensera le club le plus représenté.

Art. 26 : Chaque club se verra remettre ultérieurement une récompense et la photo souvenir.